

Consulter

- A partir du site www.admission-postbac.fr

The screenshot shows the website's navigation menu with the following items: C'EST QUOI ?, POUR QUI ?, QUAND ?, COMMENT ?, LES FORMATIONS, and CONTACT. The 'CONTACT' link is circled in green. Below the menu, there are four informational cards: 'C'EST QUOI ?' (red), 'POUR QUI ?' (green), 'QUAND ?' (purple), and 'COMMENT ?' (orange). A large blue box on the right side of the page contains the text 'A PARTIR DU 20 JANVIER' and 'ADMISSION POST BAC EN 6 ETAPES' followed by a numbered list of six steps. At the bottom of the page, there are links for 'LIENS UTILES', 'VOTRE ACADEMIE', 'AGES FINANCIERES', 'MENTIONS LEGALES', and 'PLAN DU SITE'.



Une question sur la procédure APB ?
Utiliser la rubrique « Contact »

- Les sites :
- ONISEP
- Académies de Paris – Créteil - Versailles
(Orientation / Enseignement supérieur / S'inscrire dans le supérieur / APB)

S'inscrire dans une formation Post Bac

avec

www.admission-postbac.fr

Pour quelles formations ?



Tous les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études après le Bac sont concernés !

Accès au site

www.admission-postbac.fr

ADMISSION POST BAC

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

C'EST QUOI ? POUR QUI ? QUAND ? COMMENT ? LES FORMATIONS LE GUIDE DU CANDIDAT CONTACT

Les horaires indiqués sont ceux de France métropolitaine (GMT+1).

Page d'accueil



C'EST QUOI ?

A quoi sert le portail Admission Post Bac ?



POUR QUI ?

Qui est concerné par Admission Post Bac ?



QUAND ?

A quel moment se connecter à Admission Post Bac ?



COMMENT ?

Quelles sont les étapes d'Admission Post Bac ?

A PARTIR DU 20 JANVIER

M'inscrire Accéder à mon dossier

ADMISSION POST BAC EN 6 ÉTAPES

- 1** Du 20 Janvier au 20 Mars 18H Inscription, saisie des vœux
- 2** Le 02 Avril Date limite de confirmation des vœux et d'envoi des dossiers-papier
- 3** Du 03 Mai au 06 Mai Vérification de la réception des dossiers-papier
- 4** Du 20 Janvier au 31 Mai Modification de l'ordre des vœux
- 5** Du 08 Juin 14H au 13 Juin 14H Première phase d'admission et réponse des candidats
- 6** Du 24 Juin 14H au 15 Septembre Procédure complémentaire Saisie des vœux au plus tard le 09 Septembre

- Rechercher les formations
- Se renseigner sur les établissements
- Obtenir des informations sur la procédure

À partir du 20 janvier 2016 :

s'inscrire dans les formations Post Bac

Un calendrier en 5 grandes étapes



- 1^{ère} étape - du 20 janvier au 20 mars -

Inscription et saisie des candidatures

- 2^{ème} étape - jusqu'au 2 avril -

Confirmation des candidatures et envoi des dossiers

- 3^{ème} étape - jusqu'au 31 mai -

Hiérarchisation des vœux

- 4^{ème} étape - du 08 juin au 19 juillet -

3 Phases d'admission

du 08 juin 14h au 13 juin 14h

du 23 juin 14h au 28 juin 14h

du 14 juillet 14h au 19 juillet 14h

- 5^{ème} étape -

Inscription administrative dans l'établissement d'accueil



1ère étape

Inscription et saisie des candidatures

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 20 janvier au 20 mars -

1

Créer son dossier sur le site APB en indiquant son :

- **Numéro INE** (Identifiant National Élève)
- **Mail** (obligatoire et à conserver tout au long de l'année)
- **Numéro de téléphone portable** (élève et parents)

1ère étape

Inscription et saisie des candidatures

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 20 janvier au 20 mars -

2

Saisir l'ensemble de ses candidatures :

- **1 candidature** = 1 formation + 1 établissement
- **24 candidatures maximum**
- **Aucune candidature** ne peut être ajoutée ou retirée après le 20 mars

1ère étape

Inscription et saisie des candidatures

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 20 janvier au 20 mars -

3

Hiérarchiser ses vœux :

- **Obligatoire**
- **Confidentiel**
- **Hiérarchisation modifiable jusqu'au 31 mai**

Important : un vœu satisfait annule les vœux de rang inférieur

2ème étape

Confirmation des candidatures et envoi des dossiers

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Jusqu'au 2 avril -

- **Confirmation** obligatoire des candidatures
- **Impression** de l'ensemble des fiches de candidatures

The image shows a stack of 'FICHE DE CANDIDATURE' forms. The top form is for the 'Session de printemps 2016' and includes fields for 'Nom et Prénoms', 'N° de carte étudiante', 'N° de dossier de candidature', and 'N° de dossier de bibliothèque'. It also features a table for selecting courses and a section for the candidate's signature and stamp.

Date limite d'envoi : 2 avril 2016

3ème étape

Hiérarchisation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Jusqu'au 31 mai -

- **Vérification** de la hiérarchie des vœux quelques jours avant la date limite
- **Modification éventuelle** de cette hiérarchie
 - ! *La dernière modification effectuée sera celle qui sera prise en compte pour les phases d'admission.*

Rappel : un vœu satisfait annule les vœux de rang inférieur

4^{ème} étape

3 Phases d'admission

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

- Du 08 juin au 19 juillet -

- Du 08 juin 14h au 13 juin 14h
- Du 23 juin 14h au 28 juin 14h
- Du 14 juillet 14h au 19 juillet 14h

4ème étape

3 Phases d'admission

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 08 juin au 19 juillet - 4 réponses possibles du candidat

[oui définitif]

J'accepte cette proposition et aucune autre ne me sera faite.

[oui mais]

Pour l'instant, j'accepte cette proposition, mais je maintiens ma candidature pour d'autres vœux mieux placés.

[non mais]

Je refuse cette proposition et je la perds, mais je maintiens ma candidature sur des vœux mieux placés.

[démission générale]

Je ne suis plus candidat(e) à aucune formation.

4^{ème} étape

3 Phases d'admission

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

1^{ère} phase

du 08 juin (14h) au 13 juin (14h)



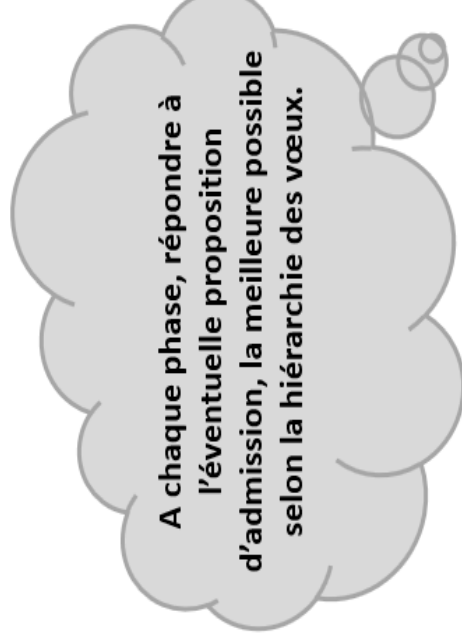
2^{ème} phase

du 23 juin (14h) au 28 juin (14h)



3^{ème} phase

du 14 juillet (14h) au 19 juillet (14h)



4^{ème} étape

3 Phases d'admission

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

1^{ère} phase

du 08 juin (14h) au 13 juin (14h)



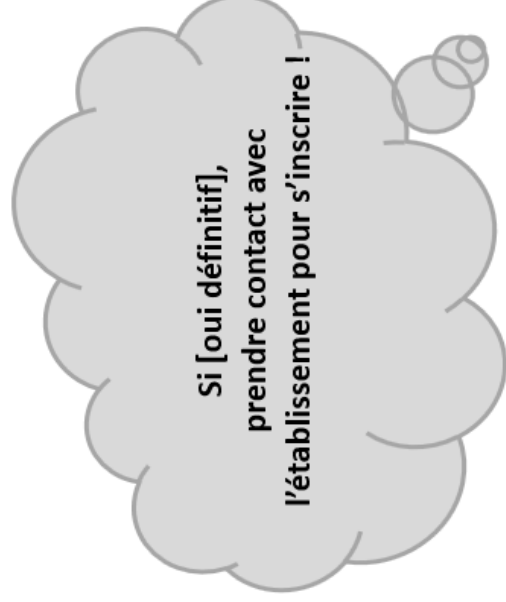
2^{ème} phase

du 23 juin (14h) au 28 juin (14h)



3^{ème} phase

du 14 juillet (14h) au 19 juillet (14h)



4^{ème} étape

3 Phases d'admission

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

1^{ère} phase

du 08 juin (14h) au 13 juin (14h)



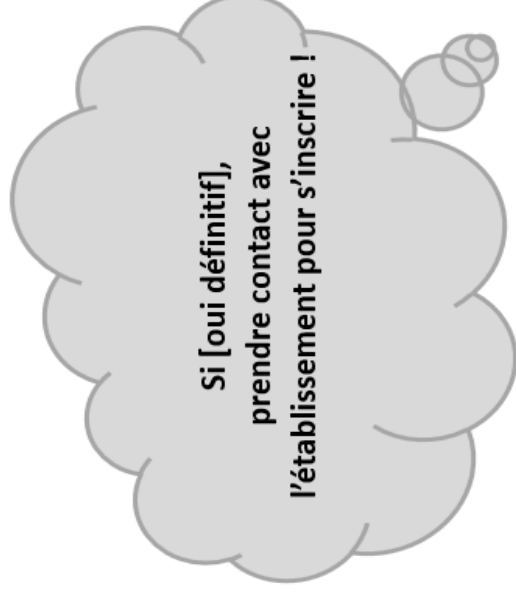
2^{ème} phase

du 23 juin (14h) au 28 juin (14h)



3^{ème} phase

du 14 juillet (14h) au 19 juillet (14h)



4ème étape

3 Phases d'admission

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

1ère phase

du 08 juin (14h) au 13 juin (14h)



2ème phase

du 23 juin (14h) au 28 juin (14h)



4ème étape

3 Phases d'admission

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

1ère phase

du 08 juin (14h) au 13 juin (14h)



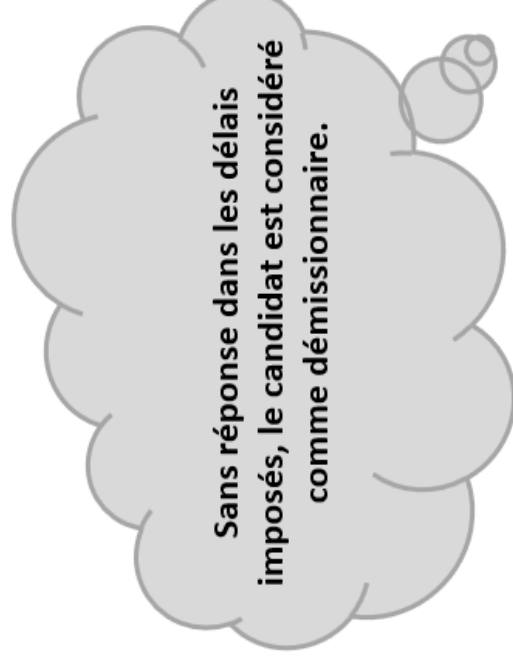
2ème phase

du 23 juin (14h) au 28 juin (14h)



3ème phase

du 14 juillet (14h) au 19 juillet (14h)



5ème étape

Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

| décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

Après un [oui définitif]

- **Prendre connaissance du message établissement** concernant les modalités d'inscription (*onglet « admission » - rubrique « message établissement »*).
- **S'inscrire IMPÉRATIVEMENT** dans l'établissement où le candidat a été admis.

Consulter

- A partir du site www.admission-postbac.fr

The screenshot shows the website's navigation bar with tabs: C'EST QUOI ?, POUR QUI ?, QUAND ?, COMMENT ?, LES FORMATIONS, and CONTACT. The 'CONTACT' tab is highlighted with a green circle. Below the navigation bar, there are four informational boxes: 'C'EST QUOI ?' (red), 'POUR QUI ?' (green), 'QUAND ?' (purple), and 'COMMENT ?' (orange). The 'GUIDE DU CANDIDAT' link is circled in blue. The main content area features a 'PARTIR DU 20 JANVIER' section with a 'Mettre à jour' button and a 'CONTACT' button. Below this is a '6 ETAPES' section with a numbered list of steps: 1. Inscription, 2. Saisie des vœux, 3. Réception des vœux, 4. Attribution des vœux, 5. Première phase d'admission, and 6. Procédure complémentaire. The website footer includes 'LES UTILS', 'VOTRE ACADÉMIE', 'AGRES FINANCIÈRES', 'MENTIONS LÉGALES', and 'PLAN DU SITE'.



- Une question sur la procédure APB ?
Utiliser la rubrique « Contact »

- Les sites :
 - ONISEP
 - Académies de Paris – Créteil – Versailles
(Orientation / Enseignement supérieur / S'inscrire dans le supérieur / APB)